



Châteauroux, le 28 Octobre 2021

COMMISSION SPORTIVE

P.V. N°6 SAISON 2021/2022

Journée du 23/10/2021 :

Championnat Interdépartemental - Phase 2 :

- Les championnats de la seconde phase Interdépartementale sont sortis. Vous les trouverez en annexe.

Championnat Seniors Départemental :

- Championnat PRF :

Matches en retard :

- Rencontre n°2 du 25/09/2021 : St Maur BB vs US Argentonnoise - Date de report non connue
- Rencontre n°3 du 25/09/2021 : Entente Us La Châtre vs ACS Buzançais - **Report le 22/10 à 20h30**
- Rencontre n°4 du 25/09/2021 : ASPTT Châteauroux vs CTC Déols/Etrechet - Date de report non connue

Les matches en retard seront à jouer avant le **27/11/2022** (date de fin de la phase Aller)

- Championnat PRM :

Matches en retard :

- Rencontre n°2 du 25/09/2021 : BC Déols (2) vs ASPTT Châteauroux (2) - Date de report non connue
- Rencontre n°3 du 25/09/2021 : ASPTT Châteauroux (1) vs BC Déols (1) - Date de report non connue
- Rencontre n°5 du 25/09/2021 : SC Issoudun (2) vs ACS Buzançais - **Report le 30 octobre à 20h**
- Rencontre n°6 du 25/09/2021 : OBC Ardentes vs US Le Poinçonnet - **Report le 14 novembre à 11h**
- Rencontre n°8 du 02/10/2021 : US Le Poinçonnet vs SC Issoudun (2) - **Report le 31 octobre à 21h**
- Rencontre n°10 du 02/10/2021 : ES Etrechet vs BC Déols (1) - **Report 13 novembre 2021**
- Rencontre n°16 du 09/10/2021 : BC Déolois (1) VS SC Issoudun (2) - Date de report non connue

Les matches en retard seront à jouer avant le **15/01/2022** (date de fin de la phase Aller)

RAPPELS IMPORTANTS : A transférer à vos responsables d'équipes

- Lors de vos rencontres, merci de saisir vos arbitres, officiels de table de marque et délégués de Club.
Les personnes réalisant ces fonctions doivent **impérativement être licenciées.**

ATTENTION : Ces fonctions sont OBLIGATOIRES lors d'un match et donneront lieu à une pénalité financière éventuelle si celles-ci continuent de ne pas être renseignées.

- Les Entraîneurs/Joueurs au cours d'un match sont automatiquement capitaine de leur équipe. Cependant, ils ne peuvent pas être délégué de Club au cours de leur rencontre.
- Merci de communiquer au Comité vos impossibilités de jouer ainsi que vos dates de reports. Nous transmettrons les informations à la répartition arbitre.

Roland ALAPHILIPPE,